



Belfius Business Credit

Belfius Business Credit est un crédit à moyen et long terme destiné à financer des investissements professionnels.

Belfius Business Credit est idéal si...

- vous voulez conserver vos fonds propres ou vos liquidités pour investir dans votre activité
- vous envisagez l'achat de gros matériel, d'un véhicule, d'un bien immobilier ou la reprise d'une activité (goodwill)

Optez pour une autre solution si...

- vous voulez financer vos investissements pour un montant supérieur à €75.000
- vous avez des besoins de liquidités temporaires ou récurrents

Avantages

Optimisation de votre trésorerie

vous étalez vos dépenses

Confort

vous pouvez prélever le montant emprunté en une ou plusieurs fois (sur une période fixe de max. 2 ans)

Intéressant

vous pouvez combiner le crédit avec diverses mesures d'aide publique

Caractéristiques

Pour qui? Indépendants, professions libérales et PME

Montant du crédit

- > minimum €2.500
- > maximum €75.000, sauf le pécule de vacances et le 13^e mois

Type de crédit Crédit à terme

But

- > matériel roulant (voiture, véhicule utilitaire)
- > équipement professionnel (informatique, meuble, machine, matériel non-roulant)
- > bien immobilier (achat, construction, transformation, rénovation)
- > reprise d'une affaire (goodwill)

Durée fixée dès le départ, selon la durée de vie économique du bien et notre politique de crédit

Exemples:

Type de bien	Durée maximum (mois)
voiture	60
véhicule utilitaire	120
matériel	60
machine	120
bien immobilier	240

Prélèvement de capital en une ou plusieurs fois sur une période définie (maximum 2 ans) selon l'investissement financé

Remboursement

- Constant ou dégressif
- Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

Intérêts

- Choix entre un taux fixe et révisable après 1 an, 3 ans, 5 ans ou 10 ans
- Le contrat de crédit mentionne le taux d'intérêt nominal et la fréquence de révision

Pour plus de renseignements relatifs aux informations et aux outils utiles destinés à améliorer l'accès au financement des entreprises et aux possibilités d'obtenir des garanties publiques, vous pouvez consulter le lien suivant:

financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques

Pour plus d'informations relatives aux caractéristiques des principales sûretés pouvant éventuellement être constituées et leur impact sur la demande de crédit, vous pouvez consulter les liens suivants:

financementdesentreprises.be/fr/suretes/suretes-pourquoi

financementdesentreprises.be/fr/suretes/quelles-suretes

L'organisme compétent désigné pour l'intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et la distribution d'instruments financiers: Ombudsfin, Rue Belliard 15-17, Boîte 8, 1040 Bruxelles – ombudsfin.be.

¹ Article 2, 4^e de la Loi du 21.12.2013 relative à diverses dispositions concernant le financement des petites et moyennes entreprises (M.B. du 31.12.2013), tel que modifié par la Loi du 21.12.2017 (M.B. du 29.12.2017).

Frais	<ul style="list-style-type: none"> > commission de réservation : <ul style="list-style-type: none"> · mensuelle sur le capital non prélevé · 0,8 %/an > frais de dossier : <ul style="list-style-type: none"> · en une seule fois, à la signature du contrat de crédit, selon la complexité du dossier (voir montants indicatifs ci-après) · si plusieurs demandes de crédit simultanées, calcul des frais selon le montant cumulé de tous les crédits
--------------	--

Fiscalité	intérêts et frais, en principe, déductibles en tant que frais professionnels
------------------	--

Remboursement anticipé	<p>Un remboursement anticipé n'est autorisé que si le crédit répond à la définition d'une entreprise au sens de la Loi sur le Financement des PME¹. Dans ce cas, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Un crédit dont le taux d'intérêt est révisable périodiquement peut être remboursé anticipativement à chaque révision du taux d'intérêt et ce, sans indemnité de rupture. > Dans les autres cas, une indemnité de rupture de 6 mois d'intérêts est due, calculée sur le montant remboursé anticipativement.
-------------------------------	---

Frais de dossier	Montant du crédit	Frais de dossier indicatifs
	2 500 – 5 000 EUR	50 EUR
	5 000,01 – 10 000 EUR	100 EUR
	10 000,01 – 25 000 EUR	150 EUR
	25 000,01 – 75 000 EUR	250 EUR

Des questions ?

Appelez le 02 222 12 01, surfez sur belfius.be/professional ou contactez votre spécialiste Business Banking.